



Conseil économique et social

Provisoire

19 octobre 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Débat général

Compte rendu analytique provisoire de la 39^e séance

Tenue au Palais des Nations, Genève, le mardi 28 juillet 2009, à 10 heures

Président : M. Ali (Vice-Président) (Malaisie)

Sommaire

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Coopération régionale

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine *au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.



La séance est ouverte à 10 h 15.

En l'absence de M^{me} Lucas (Luxembourg), Présidente, M. Ali (Malaisie), Vice Président, prend la présidence

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/64/62, A/64/78-E/2009/66 et E/2009/69)

Coopération régionale (E/2009/15, E/2009/15/Add.1, E/2009/16, E/2009/17, E/2009/18, E/2009/19, E/2009/20 et E/2009/63)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/64/77-E/2009/13).

1. **Le Président** invite le Conseil à commencer l'examen des points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

2. **M. Richardson** (Saint Kitts et Nevis) s'exprimant au nom du Comité spécial de la décolonisation, dit que l'application aussi intégrale que possible des résolutions relatives aux territoires non autonomes adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale aiderait les territoires à réaliser une grande partie des activités inscrites à leur programme de développement. Il remercie les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales qui ont permis à des territoires non autonomes de participer à leurs travaux, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Union africaine (UA), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et le Forum des îles du Pacifique (FIP). Les territoires non autonomes ont également reçu l'an dernier de l'aide provenant d'institutions spécialisées ainsi que de fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale

de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Durant l'année 2009, le Comité spécial a prié les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies d'accroître leur participation à ses travaux.

3. Il s'est félicité de ce que le Groupe de la décolonisation (Département des affaires politiques) ait continué de distribuer la brochure publiée par les Nations Unies sur les programmes d'assistance destinés aux territoires non autonomes. Le Conseil a appuyé la publication de cette brochure qui a été récemment mise à jour et affichée sur le site Internet de l'ONU, consacré à la décolonisation.

4. **M. Nour** (Bureau des Commissions régionales à New York) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2000/15) et son additif, ainsi qu'une note du Secrétaire général transmettant au Conseil le rapport des Secrétaires exécutifs de la Commission économique de l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Afrique sur les activités menées dans le cadre du projet d'établissement d'une liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2009/63).

5. Lors de la présentation qu'ils ont faite antérieurement au Conseil, au cours de la session, sur les approches régionales de la crise économique et financière planétaire, s'agissant notamment de ses conséquences sur la santé publique mondiale, les secrétaires exécutifs ont donné un aperçu de la situation économique et sociale de leurs régions respectives, et notamment des répercussions que les récentes crises alimentaire et énergétique ont eues sur leur programme économique et social. Toutes les régions sont confrontées à des situations critiques dues au ralentissement brutal de la croissance économique, à la forte baisse des échanges et des prix des produits de base, à la réduction des flux de capitaux y compris de l'investissement étranger direct, des transferts et des recettes du tourisme. Les progrès réalisés ces dernières années dans les domaines économique et social, s'agissant en particulier des objectifs convenus sur le plan international et des OMD, se trouvent actuellement compromis, surtout dans les pays les moins avancés. L'action au niveau régional peut compter pour beaucoup dans les efforts accomplis par la communauté internationale pour relever ces défis. Les commissions régionales ont préconisé certaines

réponses régionales spécifiques et ont recommandé des trains de mesures visant à amoindrir l'impact de la crise. La récente Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement a encouragé une relance de la coopération régionale et sous-régionale, par l'intermédiaire notamment des banques régionales et sous régionales de développement, de systèmes monétaires et d'autres initiatives régionales. La Conférence d'examen de Doha sur le financement du développement a également reconnu que l'intégration régionale et le renforcement de la coopération en matière de commerce, d'investissements, de réserves monétaires et de flux financiers contribuaient sensiblement aux efforts déployés à l'échelon national et international. Trois des commissions régionales (CEE, CESAP et CEA) ont adopté au niveau régional des politiques concertées exposées dans l'additif au rapport du Secrétaire général (E/2009/15/Add.1). Les commissions régionales se sont activement acquittées de leurs fonctions visant à promouvoir des mesures interinstitutions cohérentes aux niveaux régional et sous régional dans le cadre du mécanisme de coordination régionale dont elles assurent la présidence. Le mécanisme de coordination régionale se concentre sur les politiques et l'analyse aux niveaux régional et sous-régional tandis que les équipes de directeurs régionaux apportent un appui opérationnel aux équipes de pays des Nations Unies de manière coordonnée et dans les délais requis. Grâce à une liaison entre le mécanisme de coordination régionale et le Comité de haut niveau sur la gestion, au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, les travaux du Comité de haut niveau se rapportant aux questions mondiales qui ont d'importantes répercussions sur le plan régional ont pu être abordés par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régionale, ce qui a permis de promouvoir davantage la cohérence à l'échelle du système. Les commissions régionales continuent de renforcer leur coopération interrégionale et leurs échanges de pratiques exemplaires, s'attachant particulièrement aux statistiques, à la sécurité et au rendement énergétiques, à l'infrastructure des transports, à l'aide au commerce, à la réduction des risques de catastrophes et aux politiques sociales. Cette coopération se traduit essentiellement par des projets interrégionaux spécifiques financés par le canal des Nations Unies.

6. Le rapport établi par les Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et la

Commission économique pour l'Afrique au sujet du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2009/63) souligne que d'autres études seront menées dans le cadre d'un programme portant spécialement sur les réponses à certaines interrogations, s'agissant de la configuration du site et d'autres aspects du projet.

7. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique) félicite le Conseil et les commissions régionales de leurs travaux de recherche et d'analyse approfondies sur les tendances économiques mondiales, et de leur rapport bien documenté sur les mesures prises par les pays à titre individuel pour faire face au ralentissement économique mondial. De sages politiques économiques et une judicieuse gestion financière sont d'une importance fondamentale. Les rapports dont le Conseil est saisi insistent utilement sur la mise en commun entre pays des enseignements retenus. Lors de la soixante cinquième session de la CESAP, les ministres ont échangé des données d'expérience sur la manière de faire face aux effets de la crise financière, notamment en ce qui concerne les mesures de relance par voie budgétaire, les initiatives visant à promouvoir le commerce intrarégional et les facilités de crédit. La coopération internationale et régionale sont indispensables au succès. L'intervenant approuve les efforts du Conseil en vue d'améliorer la coordination et l'exécution des programmes au sein du système des Nations Unies, au niveau régional, ainsi que les dispositions visant à établir des synergies entre les mécanismes régionaux de coordination et les équipes de directeurs régionaux. Il fait également état des efforts déployés par les commissions régionales pour appuyer les initiatives de coopération et de développement régionaux.

8. **M. Nour** (Bureau des commissions régionales à New York) présente une note du Secrétaire général relative aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/64/77-E/2009/13). L'occupation du territoire palestinien par Israël continue d'aggraver les difficultés économiques et sociales endurées par les Palestiniens. Les restrictions à la liberté de circuler et le système de bouclage imposés par Israël figurent parmi les principales causes de la pauvreté car ils limitent l'accès des Palestiniens à la terre, aux services sociaux de base, y compris les

services de santé, l'éducation, l'emploi, les marchés ainsi que les réseaux sociaux et religieux.

9. Les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza, dont le point culminant a été l'opération Plomb durci ont fait empirer la situation. Le rapport du Secrétaire général révèle qu'entre janvier 2008 et le 19 janvier 2009, près de 1 766 Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza, dont 469 enfants. Au cours de la même période, on compte 7 164 Palestiniens blessés, dont 5 814 dans la bande de Gaza, comprenant 1 886 enfants. Toujours durant la même période, la destruction des structures appartenant à des Palestiniens a entraîné le déplacement de plus de 400 Palestiniens. En Cisjordanie, près de 28 000 Palestiniens ont été déplacés suite à la construction de la barrière qui se poursuit, ce qui a également donné lieu à la confiscation de 49 291 dounams de terre, essentiellement dans la partie nord et la plus fertile de la Cisjordanie. Fin 2007, Israël avait déjà créé 120 colonies en Cisjordanie et 40 pour cent de la Cisjordanie sont maintenant occupés par des infrastructures israéliennes, y compris des routes, barrages, zones tampon et bases militaires. Fin 2008 on comptait environ 193 700 colons israéliens installés dans Jérusalem-Est occupée, et près de 289 600 en Cisjordanie. À la mi-septembre 2008, près des trois-quarts des principales routes desservant les 18 villes palestiniennes de Cisjordanie les plus peuplées et près de la moitié des routes secondaires étaient soit bloquées, soit contrôlées par les postes de contrôle israéliens. Nombre des 918 cas de retard ou d'interdiction des livraisons, signalés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en 2008 se rapportaient à la fourniture d'aide humanitaire d'urgence, notamment de denrées alimentaires, de médicaments, d'équipes sanitaires mobiles et de distribution de vivres. Tous les ans, environ 2 500 femmes sur le point d'accoucher ont du mal à accéder à des maternités.

10. Le blocus de Gaza a causé une diminution générale des moyens d'existence et une détérioration des infrastructures et des services essentiels. Au cours de l'opération Plomb durci 60 pour cent de la population se sont trouvés sans électricité ; au plus fort de l'opération, 500 000 résidents étaient privés d'eau courante et 500 000 autres n'avaient d'eau que quelques heures par semaine. En avril 2009, en raison

du refus d'Israël de laisser entrer à Gaza les marchandises et le personnel nécessaires, les Nations Unies n'avaient pas encore été en mesure de donner suite à l'appel humanitaire lancé le 5 février. En 2008 on prévoyait que la pauvreté dans la bande de Gaza allait s'accroître de 80 pour cent par rapport à 2007. Au cours du quatrième trimestre de 2008, le chômage parmi les Palestiniens atteignait 33,4 pour cent, il s'élevait à 48,8 pour cent dans la bande de Gaza, contre 26 pour cent en Cisjordanie. L'insécurité alimentaire touchait 38 pour cent des Palestiniens, et les taux de mortalité maternelle et infantile étaient élevés.

11. La population syrienne dans le Golan occupé a continué de pâtir des mesures imposées par les autorités israéliennes, notamment les restrictions touchant les cultures et l'exploitation agricole, la confiscation de terres, l'arrachage et la destruction des arbres et des jeunes plants, ainsi que les pratiques discriminatoires concernant l'accès à l'eau et la construction. Les cinq villages syriens occupés ont souffert du manque de services de santé. Environ 2 millions de mines et 76 champs de mines continuent de menacer la population parmi laquelle 531 victimes ont été signalées.

12. Dans son message du 10 mars 2009 au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général a noté l'intolérable situation qui sévit aux points de passage dans le territoire occupé, qui empêche le redressement économique des Palestiniens. Seul un règlement politique négocié permanent, qui mettrait fin à l'occupation, pourrait apporter une solution à long terme. L'Organisation des Nations Unies quant à elle poursuivra ses efforts en vue de la création de deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité.

13. **M. St. Aimé** (Sainte Lucie) encourage l'accroissement de la collaboration et de l'aide qu'apporte le Conseil aux travaux des diverses institutions et organismes s'occupant des territoires non autonomes. Les travaux de la FAO et de l'OMS dans les territoires sont mentionnés dans le rapport du Président (E/2009/69), mais il faudrait que d'autres organisations et institutions soient davantage conscientes de leurs possibilités de fournir une assistance technique. Quant à la coopération régionale, le bureau sous régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à

Port of Spain (Trinidad et Tobago) n'a pas reçu la part de ressources que doit lui allouer la CEPALC. Malgré le besoin d'assistance technique dans les domaines clés que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que la science et la technologie, il a perdu tous les postes liés à ces secteurs. Les commissions régionales ont fait un travail remarquable en matière de statistiques, d'analyse des politiques et de coopération technique entre pays en développement. Toutefois, dans certains domaines elles pourraient se montrer plus actives. Par exemple, le bureau sous régional de Port of Spain pourrait être renforcé afin d'avoir les moyens de régler comme il convient les problèmes mentionnés, et la Commission elle-même devrait mettre au point des projets dans de nouveaux domaines comme l'énergie renouvelable.

14. **M. Gao Mingbo** (Chine) dit que la communauté internationale a répondu à la pire des crises survenues depuis la Grande dépression en prenant immédiatement des mesures visant à renforcer la coopération régionale. Les réponses régionales devraient toutefois correspondre aux circonstances particulières à chaque région. Les gouvernements nationaux devraient également jouer le rôle principal dans l'élaboration des plans de développement de leurs pays. La Chine a participé activement à plusieurs mécanismes de coopération régionale, y compris la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à divers accords commerciaux régionaux.

15. Malgré les efforts concertés de plusieurs pays de la région, les crises répétées ont réduit les perspectives de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Toutefois, il se présente actuellement une occasion unique de réorienter la croissance de la région vers un mode de développement à long terme plus inclusif et plus durable, comme l'indique le Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de la région de l'Asie et du Pacifique (E/2009/18). Au fil des ans, la CESAP a dans une large mesure contribué à la prospérité et au progrès sur le plan régional; la Chine continuera d'appuyer les efforts de coopération à cette fin.

16. **M. Khabaz-Hamoui** (Observateur de la République arabe syrienne) déclare que les près de 130 000 personnes déplacées du Golan occupé en 1967 attendent encore de rentrer dans leur patrie. La puissance occupante continue d'agir en violation flagrante de centaines de résolutions des Nations Unies, ayant détruit 200 exploitations agricoles et des milliers d'habitations. Il ne reste plus que cinq

des 150 villages arabes d'origine où vivent environ 20 000 Syriens, cernés par les colonies israéliennes en constante expansion, les champs de mines et les installations militaires. Israël continue d'enfouir des déchets nucléaires dans la zone, en violation du droit humanitaire. Il poursuit ses tentatives de modification des caractéristiques démographiques du Golan syrien occupé, imposant illégalement des cartes d'identité israéliennes aux citoyens syriens. De lourdes peines de prison sont appliquées aux particuliers qui refusent. L'intervenant tient à ce qu'il soit pris acte du fait que M. Hayel Abu Zaid est mort de leucémie dans une prison israélienne, privé de soins médicaux, et que Bashir Elmeket n'a toujours pas droit à des soins médicaux de base ni de recevoir de visites de sa famille. M. Yusef Shams, agriculteur, et M. Ata Farhat, journaliste, ont eu une parodie de procès et ont été condamnés à une sévère peine de prison pour avoir protesté contre l'occupation israélienne.

17. Par ailleurs, les agriculteurs syriens n'ont pas droit à l'eau pour irriguer leurs cultures, ni ne peuvent accéder aux marchés pour écouler leurs produits, tandis que d'autres travailleurs n'ont pas le droit de travailler. Comme chacun sait, les pratiques israéliennes inhumaines s'appliquent aussi au territoire palestinien occupé, y compris la Cisjordanie et la ville de Jérusalem, et la construction de la barrière se poursuit en dépit des résolutions du Conseil de sécurité.

18. En décembre 2008, les opérations militaires de la puissance occupante dans la bande de Gaza ont tué 1 500 personnes et détruit des quantités d'habitations, d'infrastructures et de mosquées. Des soldats israéliens ont récemment confié à la presse qu'ils avaient reçu l'ordre de tuer des civils, y compris des enfants.

19. Une solution juste et équitable au conflit, conformément aux arrangements de Madrid, repose sur le respect de la légitimité internationale. Toutefois, certains pays s'empressent toujours de justifier les actes de barbarie d'Israël contre le peuple palestinien.

20. **M. Rastam** (Malaisie) Fait observer que les rapports dont le Conseil est saisi mettent en relief les améliorations apportées par les commissions régionales sur le plan de la cohérence et de la coordination. La Malaisie appuie la proposition d'inscrire la question relative à la coopération régionale, à l'ordre du jour du débat du Conseil consacré aux questions de coordination, car les commissions régionales sont, après tout, encouragées à privilégier la coordination

des politiques. La coordination des activités du système au niveau régional vise essentiellement à faciliter la cohérence dans la réalisation des priorités et objectifs nationaux.

21. On devrait, dans les débats consacrés à la cohérence à l'échelle du système, se préoccuper davantage de la perspective régionale, de même que des synergies avec les directeurs régionaux. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes, ainsi que l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique gagneraient à une analyse plus approfondie des obstacles et difficultés auxquelles se heurtent les commissions régionales dans leurs efforts pour promouvoir la coordination en dépit de crises multiples. La CESAP devrait fournir des informations sur l'évolution des relations qu'elle entretient avec l'ANASE depuis l'adoption de la Charte de l'ANASE. Les commissions régionales pourraient en outre utilement contribuer aux travaux du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud.

22. **M^{me} Atout** (Observatrice de la Palestine) dit que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés au système des Nations Unies, a donné une dynamique impulsion aux mouvements de libération, notamment en Afrique et en Asie. L'Observatrice de la Palestine se félicite de ce que la majorité des anciennes colonies soient maintenant des membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, mais fait valoir que l'occupation continue de la Palestine demeure un point noir dans le mouvement de décolonisation. Certains essaient de ramener la question de Palestine à une question humanitaire qui peut être résolue par l'aide humanitaire. Mais c'est en réalité de la lutte légitime d'un peuple pour son indépendance dont il s'agit.

23. La délégation palestinienne salue le rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien (A/64/77-E/2009/13), mais est en désaccord avec le paragraphe 7.

24. **M. Isnomo** (Indonésie) se déclare préoccupé par la détérioration de la situation économique et sociale en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. En décembre 2008, alors que le monde

célébraient le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Israël déclençait sur la bande de Gaza une attaque meurtrière de 22 jours. La puissance occupante refuse toujours de reconnaître les droits économiques et sociaux du peuple palestinien et des autres Arabes et continue d'empêcher l'acheminement de vivres, médicaments et autres fournitures vitales, dans le Golan syrien occupé.

25. Il faut que la communauté internationale agisse de façon décisive pour mettre fin à ces épreuves, et qu'elle rappelle à Israël les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève de 1949. La seule solution viable à cette crise est de mettre fin à l'occupation israélienne.

26. **M. Qudah** (Observateur de la Jordanie) estime que le rapport fournit une analyse approfondie des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne. Israël n'a cessé de pratiquer sa politique d'expansion des zones d'implantation, de confiscation des terres et de déplacement de populations. La barrière, illégalement construite, restreint la liberté de circuler, ce qui affaiblit davantage une économie déjà dépendante, et réduit la capacité de production de la Palestine. Le chômage de masse a davantage plongé les familles dans la pauvreté, les obligeant à vendre leurs biens, à réduire les dépenses sur les besoins essentiels et à retirer leurs enfants de l'école. Le capital humain va en subir les contrecoups pour les années à venir.

27. Les Nations Unies ne doivent épargner aucun effort pour mettre un terme à cette détresse. Pour sa part, Israël doit cesser son occupation illégale, sa politique de bouclages et toutes les autres pratiques qui ne font qu'aggraver la situation humanitaire des Palestiniens.

28. **M. Adams** (Observateur d'Israël) déclare que le projet de résolution qui est en train de circuler officieusement n'est qu'une nouvelle tentative de traiter avec partialité la question du conflit entre Israël et la Palestine. Si le Conseil qui n'a pas mandat d'examiner les situations de conflit décide de le faire, il doit alors entreprendre ces examens de manière équitable. L'adoption de projets de résolutions qui avantagent un côté plutôt que l'autre n'est pas pour l'ONU une façon de promouvoir ses objectifs.

29. L'intervenant cite un article récent du *International Herald Tribune* qui affirme que la situation en Cisjordanie s'est améliorée du fait que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne sont

entrées dans leur deuxième année de rétablissement de l'ordre sur le territoire. Le Fonds monétaire international est sur le point de publier un rapport dans lequel il prévoit un taux de croissance de 7 pour cent pour la Cisjordanie en 2009. Pour ce qui est de la situation économique en Cisjordanie et à Gaza, le produit intérieur brut moyen par habitant en 2008 pour l'ensemble de ces deux territoires était supérieur à la moyenne du PIB par habitant des pays les moins avancés.

30. Il reste maintenant à apporter une solution politique. En cherchant à jeter arbitrairement le blâme, les résolutions telles que celle dont le Conseil est saisi nuisent aux tentatives de promotion du dialogue entre Israël et la Palestine. Dans un discours prononcé en 2006, Kofi Annan, précédent Secrétaire général des Nations Unies, a posé deux questions pertinentes : les résolutions de l'Assemblée générale condamnant l'attitude d'Israël ont-elles réussi à apporter un soulagement effectif aux Palestiniens ? Ont-elles eu d'autre effet que de raidir Israël dans sa conviction que les Nations Unies sont trop favorables à l'une des parties pour avoir le droit de jouer un rôle clé dans le processus de paix au Moyen-Orient ?

31. **M. Adhan** (Arabie Saoudite) Tient à souligner les effets négatifs de la politique israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. Il se réfère notamment au blocus imposé par Israël sur la bande de Gaza, qui entrave la livraison de l'aide humanitaire, et accentue la dégradation de la situation dans la zone. Il est urgent de soulager les souffrances et de répondre aux besoins essentiels du peuple palestinien. Cependant, les restrictions à la liberté de circuler, les points de contrôle, les barrages, la confiscation de terres, la destruction d'habitations et autres actes rendent virtuellement impossible toute tentative de répondre à ces besoins. Israël poursuit l'expansion de ses colonies de peuplement ce qui entraîne le déplacement et l'expulsion de Palestiniens de leur territoire, bien que cette expansion ait été condamnée par les organisations internationales et qu'elle contrevienne aux conventions internationales. Appelant le Conseil à mettre fin à la création illégale de colonies de peuplement, l'intervenant fait valoir que les visées expansionnistes israéliennes violent les droits du peuple palestinien et compromettent les efforts déployés en vue de la paix et de l'établissement d'un État palestinien.

32. Le Conseil devrait également continuer d'assister la population du Golan syrien occupé et veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin.

33. **M. Kniazev** (Biélorus) signale que le Biélorus attache une valeur particulière au renforcement de la coopération multilatérale en Europe. La Commission économique pour l'Europe applique des mesures équilibrées dans l'intérêt de tous ses membres, aidant à l'édification d'une Europe sans frontières. Pour le Biélorus, les domaines de coopération régionale les plus importants en Europe sont l'énergie renouvelable, y compris les technologies novatrices et propres, favorables à l'environnement ; les transports, en particulier le rail et la route, et la facilitation du commerce. Dans ce contexte, priorité devrait être accordée aux pays à économie en transition.

34. Le Biélorus accueillerait favorablement un raffermissement plus soutenu du dialogue entre la CEE et la communauté d'États indépendants (CEI). La visite du Secrétaire exécutif de la CEE au Biélorus en 2008 et sa participation au sommet des chefs d'État de la CEI a ouvert la voie à un nouveau modèle de coopération régionale tenant compte des nouveaux défis engendrés par les transformations économiques et sociales des récentes décennies. Le Biélorus reste attaché aux efforts communs de renforcement de la paix et de la prospérité de tous les pays de la région.

35. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) déclare que la délégation des États-Unis est profondément préoccupée par les répercussions de l'actuelle crise humanitaire sur le peuple palestinien. Tout en acceptant certains aspects du projet de résolution qui est en train de circuler officieusement, en particulier l'accent mis sur l'importance d'une bonne gouvernance et de la sécurité et de la prospérité des civils, l'intervenant estime que ce projet de résolution manque foncièrement d'équilibre du fait qu'il critique Israël sans se préoccuper du terrorisme. Il déplore les pertes de vies humaines dans la violence tant parmi les Palestiniens que les Israéliens.

36. Le Président Obama est résolu à relancer le processus de paix au Moyen-Orient afin de réaliser l'objectif d'instauration de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La communauté internationale devrait s'attacher à aider les parties engagées dans le conflit au Moyen-Orient à maintenir les progrès réalisés en vue de cet objectif commun. Les

résolutions partiales, telles que celle qui circule en ce moment ne font rien pour avancer le processus de paix et finissent par saper la crédibilité des Nations Unies.

37. **M. Mellouch** (Algérie) note que le Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2009/69) ne fait pas mention de l'assistance fournie par le Programme alimentaire mondial aux réfugiés du Sahara installés en Algérie, alors que le Programme répond aux besoins alimentaires de cette population depuis 1986. L'intervenant invite le Président du Conseil à demander au Programme alimentaire mondial les raisons pour lesquelles il n'a pas soumis au Conseil de rapport sur ses activités.

38. M. Mellouch se déclare profondément inquiet de la détérioration de la situation humanitaire dans le territoire palestinien, situation qui résulte essentiellement de l'occupation israélienne. L'unique agression perpétrée par Israël dans la bande de Gaza a détruit l'infrastructure, déplacé des milliers de citoyens palestiniens, les privant de vivres, de services de santé et d'éducation, et a entravé la livraison d'aide humanitaire, déjà gênée par le blocus en place depuis 2007. Diverses pratiques israéliennes, notamment la confiscation de terres, l'expansion des colonies de peuplement et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, ont fait empirer la situation déjà difficile du peuple palestinien qui, en outre, perd son droit de juridiction sur ses propres ressources naturelles. De semblables pratiques appliquées par Israël dans le Golan syrien occupé aggravent la crise économique et sociale dans la région.

39. Les problèmes économiques et humanitaires ne peuvent être résolus que par un règlement politique négocié qui mettrait fin à l'occupation israélienne.

40. **M. Hilale** (Maroc) fait part de l'inquiétude que ressent la délégation marocaine devant la détérioration des conditions socio-économiques et l'aggravation de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, par suite du blocus illégal et des autres mesures israéliennes imposées au peuple palestinien. Six mois après l'offensive israélienne dans la bande de Gaza, qui a gravement endommagé l'infrastructure de cette zone, les conditions de vie y sont alarmantes. On assiste à une montée du chômage, à une recrudescence

de la pauvreté et à une détérioration générale des conditions de santé par suite du blocage délibéré par Israël des arrivages de denrées alimentaires, de fourniture médicales et de carburant.

41. La communauté internationale devrait se préoccuper davantage des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international et devrait s'attacher à soulager les souffrances du peuple palestinien. Le Maroc a lancé plusieurs initiatives dans ce sens. Il a fourni une aide humanitaire immédiatement après les opérations militaires à Gaza et a été l'un des premiers pays à offrir un appui financier pour la reconstruction de ce territoire. Il a aussi financé des projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement ainsi qu'un projet de restauration du patrimoine dans la ville sainte d'Al-Quds Acharif afin de protéger l'identité culturelle de la ville. Un fond d'affectation spéciale a été créé pour que les citoyens marocains qui le souhaitent puissent contribuer à l'effort de reconstruction à Gaza.

42. Le système des Nations Unies a la responsabilité permanente de rechercher des solutions rapides et efficaces à la situation socio-économique précaire de la Palestine et à la question palestinienne en général. Si l'on veut que le système international donne des résultats, il doit y avoir un engagement collectif des États, des organismes des Nations Unies et de la société civile de respecter et faire respecter le droit international. La paix et la sécurité au Moyen-Orient ne peuvent être instaurées que par le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits légitimes, dans le cadre d'un État indépendant, avec Al-Quds Acharif comme capitale, coexistant en harmonie avec l'État d'Israël.

43. **M. Patriota** (Brésil) se référant au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale, fait valoir que si la crise financière et économique mondiale a eu des répercussions sur tous les pays, les conséquences socio-économiques pour les pays en développement ont été potentiellement beaucoup plus graves et longues. Par exemple, les pays en développement ont dû réduire leurs dépenses sociales en une période où ils auraient dû les augmenter. Il se félicite à cet égard de l'engagement pris lors du Sommet du G-20 en avril 2009 de débloquer 1,1 billion de dollars pour aider à revitaliser l'économie mondiale et de réserver 50 milliards à l'intention des pays à faible revenu.

44. Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les Nations Unies et les organisations intergouvernementales multilatérales ayant des activités dans la finance internationale, le développement et le commerce. Il est temps de se défaire de la «mentalité du bunker» des décennies passées lorsque les organisations essayaient d'échapper à l'influence de leurs institutions. Pour assurer une meilleure coopération internationale il faudrait, par exemple, réformer la gouvernance, compte tenu des mandats différents des organisations en cause. Il conviendrait de revoir les méthodes de coordination interinstitutions qui se sont jusqu'à présent avérées improductives.

45. La transformation économique mondiale mise en œuvre pour répondre à la crise fournit une occasion de revigorer les politiques de coopération et de coordination interinstitutions. C'est peut-être la seule façon de progresser dans la solution des principaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée, y compris la réforme de l'architecture financière mondiale, l'élaboration d'un nouveau paradigme de développement qui offre aux pays en développement une plus large participation au commerce mondial des produits agricoles et des produits de base, aux réformes des structures de gouvernance mondiale et aux mesures liées au changement climatique et au développement durable. La création d'un groupe de travail de l'Assemblée générale tel que préconisée dans la déclaration de clôture de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et ses effets sur le développement, aiderait à progresser dans ces domaines.

46. L'intervenant est d'accord avec la Malaisie pour que la coopération régionale figure à une autre section de l'ordre du jour du Conseil. Les commissions régionales devraient participer plus activement aux débats sur la situation économique mondiale et devraient prendre une plus grande part aux efforts de renforcement des activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les commissions ont beaucoup à apporter au débat général sur la gouvernance, aux entretiens sur la finance et la macroéconomie, ainsi qu'aux débats sur l'amélioration de la coordination entre le système des Nations Unies et ses partenaires.

47. **M. Ngei Mule** (Observateur du Kenya) souligne l'important rôle de la coopération régionale lorsqu'il

s'agit de promouvoir la mise en œuvre des programmes des Nations Unies à l'échelon régional. Certains États ont participé aux mécanismes de coopération régionale avec l'intention d'encourager la paix et la sécurité. Le Kenya a considérablement bénéficié de sa coopération aux nombreux mécanismes régionaux, notamment la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et l'Union africaine.

48. Par suite des récentes crises les mécanismes régionaux de l'Organisation ont dû se doter de moyens pour répondre aux divers défis auxquels ils étaient confrontés. Les mécanismes de coordination régionale ont joué un rôle appréciable dans la promotion de la coordination et du consensus ; leurs travaux devraient cependant être mieux alignés sur les priorités régionales. Des ressources supplémentaires devront également être mobilisées pour les projets régionaux, tandis que des systèmes adéquats d'évaluation et de suivi devront être mis en place.

49. L'intervenant fait siennes les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (E/2009/15), notamment en ce qui concerne la création de systèmes régionaux de surveillance axés sur les risques nouveaux, le renforcement du commerce et de l'investissement intrarégional en particulier la coopération Sud-Sud, et l'accroissement de la participation des pays en développement aux travaux des institutions de Bretton Woods et d'autres organes dirigeants.

50. Afin de réaliser les objectifs de développement le potentiel de ressources de chaque région doit être utilisé à des programmes ciblés. Par exemple, bien que la sécurité alimentaire en Afrique soit précaire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il existe un important potentiel d'utilisation des ressources en eau et des ressources foncières pour accroître sensiblement la production vivrière et alimentaire en vue d'approvisionner les marchés régionaux et même internationaux. L'intervenant en appelle au soutien de la communauté internationale pour promouvoir la diversification agricole, la recherche et la commercialisation, et également pour appuyer le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique, dans le cadre du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

51. On ne doit épargner aucun effort pour encourager la coopération régionale Sud-Sud, Nord-Sud et

triangulaire. Les organismes des Nations Unies menant des activités dans le domaine de la coopération régionale ont un rôle décisif à jouer et doivent donc être renforcés.

52. **M. Murakami** (Japon) fait observer que la région de l'Asie est dotée du potentiel de croissance le plus fort et doit tenir sa place dans l'économie mondiale du XXI^e siècle en tant que centre de croissance ouvert sur le monde. Les actuelles crises économique et financière ont cependant frappé la région très durement. Pour faire face, le gouvernement japonais, tout en s'efforçant de remettre son économie sur les rails, accroît son aide à la région. Il se propose de fournir 20 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement à l'intention des pays de la région, pour l'appui budgétaire, l'infrastructure, les initiatives favorisant les faibles émissions de carbone et la mise en place de filets de sécurité. Il est en outre disposé à fournir 22 milliards de dollars pour deux ans en vue de faciliter le financement du commerce, notamment dans les pays en développement.

53. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique devront consentir des efforts concertés pour surmonter la crise et assurer un plus grand développement de la région. Le Gouvernement japonais est convaincu que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a un rôle vital à jouer à cet égard et a collaboré avec cette commission en vue de promouvoir un certain nombre d'initiatives concernant la sécurité humaine. Le surcroît d'efficacité que produira l'actuel processus de réforme de l'Organisation, notamment en privilégiant certaines activités en amont telles que l'élaboration des politiques et les activités de plaidoyer sur la base des avantages comparés de la CESAP, permettra à celle-ci d'œuvrer de manière décisive à la réalisation du potentiel de la région.

54. **M. Nour** (Chargé du bureau des commissions régionales à New York) dit qu'il a pris bonne note des observations formulées par les délégations et qu'il en fera part aux secrétaires exécutifs intéressés. Répondant au représentant de Sainte Lucie, il précise que le siège sous régional de la commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Port of Spain, a récemment été renforcé par l'Assemblée générale, et ajoute qu'il transmettra au Secrétaire exécutif de la CEPALC les remarques concernant les postes. S'agissant du rôle du mécanisme de coordination régionale et des liens avec

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) évoqué par le représentant de la Malaisie, l'intervenant fait observer que les efforts déployés dans le cadre du mécanisme de coordination régionale pour collaborer avec l'ANASE et veiller à ce que les organismes des Nations Unies appuient les priorités régionales représentent un cas d'école de ce qui peut être réalisé à cet égard. Un manuel traitant de ces mécanismes a été élaboré par le Mécanisme de coordination régionale et pourra être mis à la disposition des délégations. M. Nour approuve la suggestion de renvoyer au débat consacré aux questions de coordination, le point de l'ordre du jour concernant les commissions régionales; cette proposition sera dûment prise en considération.

55. M. Nour tient à rassurer les délégations sur le fait que les commissions poursuivront et accroîtront leurs efforts pour promouvoir la coopération Sud-Sud. En réponse au représentant du Kenya, il dit que le Mécanisme de coordination régionale collabore étroitement avec le secrétariat du Nouveau partenariat pour l'Afrique (NEPAD) comme avec celui de l'Union africaine (UA.) qui ont des représentants auprès du Mécanisme et le coprésident pour identifier et appuyer les priorités régionales.

Projet de résolution E/2009/L.26 : Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

56. **M. Richardson** (Saint Kitts et Nevis) présente le projet de résolution et rappelle la vocation confirmée de l'Organisation d'appuyer les territoires non autonomes dans leur processus de développement en coopération avec les puissances administrantes, et le rôle tenu par le Comité spécial à cet égard.

57. La crise économique mondiale a démontré que toutes les nations du monde étaient étroitement liées. Soulignant le fait que les Nations Unies s'efforcent d'aider tous les peuples, en consultation avec leurs gouvernements respectifs, il fait observer que le projet de résolution tend à assurer une approche de partenariat entre les institutions spécialisées et les puissances administrantes des territoires non autonomes afin de répondre aux besoins en matière de développement des territoires dans de nombreuses régions, notamment dans les domaines de la santé, de

l'adaptation au changement climatique et des interventions en cas de catastrophes naturelles.

58. Il annonce que la Bolivie, la Namibie et Sainte-Lucie se sont portées co-auteurs du projet de résolution, espérant que le Conseil adoptera de nouveau le projet de résolution par consensus.

Projet de résolution E/2009/L.21 : Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

59. **M. Aparicio** (Observateur de l'Espagne) s'exprimant également au nom du Maroc, indique que les études techniques, environnementales, socio-économiques et financières se rapportant au projet de liaison fixe commencées en 2006 sont maintenant terminées, ainsi que l'évaluation globale visant à proposer d'éventuelles activités complémentaires et des modèles d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'évaluation a conclu que dans le contexte d'un accroissement des échanges commerciaux et de la mobilité internationale ainsi que de l'expansion du secteur des services, une liaison fixe Europe-Afrique serait profitable à la région immédiate de même qu'à l'ensemble de l'Afrique et de l'Europe.

60. Compte tenu du caractère unique du projet, par exemple son symbolisme géographique et sa taille même, la portée d'une telle liaison dépasse de loin la simple infrastructure de transport sous la mer, reliant les deux côtes ; elle revêt une dimension stratégique, car elle relie deux continents et resserre les liens dans la région de la Méditerranée. La liaison sera une plateforme logistique mondiale et un point de transit permanent entre systèmes de transport, ce qui amplifiera sensiblement le potentiel de développement.

61. La construction d'une liaison fixe est en phase avec la stratégie de développement des transports dans la région de la Méditerranée occidentale, convenue entre les partenaires euro-méditerranéens, notamment le Plan d'action régional du transport pour la région de la Méditerranée, 2007-2013 du Forum euroméditerranéen des transports. La Déclaration conjointe du Sommet de Paris pour la Méditerranée, de juillet 2008 a également souligné l'importance du développement d'une infrastructure des transports dans la région.

62. Une liaison fixe accélèrera le développement de lignes de trains à grande vitesse et de réseaux routiers en Espagne et au Maroc et améliorera la fiabilité par

tous les temps. Les Gouvernements espagnol et marocain se sont de longue date engagés à transformer cette région en un nœud de transports par la construction d'une liaison fixe, comme en témoignent par exemple les accords de coopération bilatéraux de 1980 et 1989 et l'engagement réitéré du Président de l'Espagne et du Premier ministre du Maroc en décembre 2008, à Madrid.

63. Dans le contexte plus large du développement régional, au niveau local, la liaison fixe augmentera la capacité des ports de Tanger et d'Algésiras et en fera des ports stratégiques du réseau international de transports. Elle rehaussera l'attractivité et la complémentarité des deux ports et stimulera le développement local. La liaison peut contribuer à accélérer une nouvelle croissance économique au Maroc tandis que l'Espagne pourra tirer parti de possibilités de développement découlant du projet, par exemple dans le domaine des mesures d'appui stratégique.

64. Les aspects symbolique, géostratégique et développemental du projet de liaison fixe plaident en faveur de sa réalisation et de la participation de la communauté internationale, eu égard notamment au financement. Un projet aussi gigantesque et coûteux dépasse les ressources des deux pays qui le parrainent. Les résolutions du Conseil ont préconisé la participation d'institutions pertinentes au processus de liaison fixe ; cette initiative devrait être complétée par une collaboration à l'exécution du projet, notamment en matière de financement. L'intervenant fait remarquer que les utilisateurs et bénéficiaires potentiels d'une liaison fixe comprenaient les nombreuses personnes originaires du Maghreb qui vivent et paient leurs impôts en Europe. L'Union européenne devrait donc consentir une forte contribution au projet et à son financement.

65. Le projet de résolution prie la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe de participer activement au suivi du projet et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa session de fond de 2011. Il engage vivement les délégations à adopter une nouvelle fois le projet de résolution par consensus.

66. **Le Président** annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières. Il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution par consensus.

67. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de résolution figurant dans le document E/2009/15 Add.1, chapitre I, section A, intitulé : Organisation de la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

68. Le Président annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières. Il considère que le Conseil souhaite adopter ce projet de résolution par consensus.

69. *Il en est ainsi décidé*

La séance est levée à 12 h.30.